



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 42104

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la future gestion du Grand Palais. Il semblerait en effet que l'État envisage de confier la gestion du Grand Palais à des entreprises privées, dans le cadre de cette réforme, il lui demande s'il envisage de faire droit aux revendications des sociétés d'artistes qui souhaiteraient que l'État garde la propriété et la maîtrise de gestion de l'aile sud du Grand Palais pour continuer à accueillir les oeuvres de ces artistes, appartenant à ces sociétés d'artistes, dans le cas contraire, il lui demande quelles mesures seront envisagées pour permettre à ces sociétés d'artistes de continuer à exposer leurs oeuvres au public dans les meilleures conditions.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a pris bonne note des remarques de l'honorable parlementaire concernant les préoccupations des artistes relatives au devenir du Grand Palais et au maintien de sa vocation d'accueil pour les salons historiques. Le ministère de la culture et de la communication reste très attaché au rôle essentiel des salons d'artistes et à l'activité qu'ils déploient pour promouvoir les oeuvres de leurs membres auprès d'un large public, dans le respect de la pluralité artistique. Ce dossier fait l'objet d'une étude attentive des services du ministère de la culture et de la communication, dont la volonté est de voir les salons historiques retrouver la place qu'ils occupaient au sein du Grand Palais. Un courrier en ce sens a été adressé à tous leurs présidents. Cette lettre intègre la proposition d'un événement exceptionnel dans la grande nef du monument, une fois celle-ci restaurée, qui pourrait réunir l'ensemble de ces salons. Les réponses des responsables donneront lieu à des réunions de travail dans cette perspective.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42104

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4581

Réponse publiée le : 9 novembre 2004, page 8850